

# Compte-rendu de la réunion publique de présentation de l'implantation d'une antenne 5G secteur Pagnol à Villeneuve-Tolosane

Mardi 18 septembre 2023 au Majorat

## Présents :

Côté mairie :

- Fabrice Parro, adjoint urbanisme et projets urbains
- Philippe Moreau, adjoint transition énergétique
- François Gaïola, conseiller municipal sécurité des bâtiments et accessibilité
- Romain Vaillant, maire, arrivé vers 19h15

Côté Bouygues :

- Emmanuel Goulley, Responsable des Relations Territoriales Midi-Pyrénées et Pyrénées-Atlantiques chez Bouygues Telecom (Chargé de relations extérieures et institutionnelles chez Bouygues Telecom Sud-Ouest )
- Emmanuelle Laurent, négociatrice télécom (LAGOA = LAGOA est une société de conseil en ingénierie, indépendante de tout groupe et spécialisée dans les secteurs des télécoms et des énergies nouvelles (BtoB). Nos équipes sont composées de consultants à même de pouvoir accompagner les projets de nos clients à forts enjeux en termes de coût, qualité et délais.) [source linkedin LAGOA]

Dans la salle : une trentaine de personnes

Comme indiqué dans le courrier distribué dans les boîtes aux lettres « à l'attention des riverains du secteur Pagnol » quelques jours auparavant, la réunion avait pour but la présentation de l'implantation d'une antenne 5G.

Il a été précisé qu'au jour d'aujourd'hui, Villeneuve-Tolosane dispose d'un seul site d'antennes : le château d'eau « On ne pas mettre plus dessus »

## **Arguments quant à la nécessité d'une nouvelle antenne :**

Côté élus :

« un réel besoin », « une obligation de couverture imposée par l'État ». Et d'ajouter ne pas vouloir être « en défaut vis à vis de la loi ».

Côté Bouygues :

« un engorgement du réseau à venir », « l'identification de points chauds »

→ A noter qu'aucune carte ni aucun graphique ne sont venus étayer ces arguments. Les habitants n'ont pas pu se rendre compte de la couverture actuelle du réseau sur la commune. Seule une carte montrant la répartition des différentes antennes du secteur Cugnaux/Villeneuve/Roques a été montrée. Impossible

donc pour les habitants de vérifier le supposé besoin.

→ Les habitants ont par ailleurs précisé n'avoir aucun problème de réseau sur le secteur Pagnol.

### **L'antenne :**

- 2 emplacements identifiés par la mairie et l'opérateur :

1/ l'Espace Pagnol côté boulevard des Écoles

2/ l'Espace Pagnol côté rue du Béarn

- Est prévu un « monotube de 24m de haut », qui « se fond dans le décor ».

Il est question « d'intégration paysagère » et d'un « bardage bois à la base du totem reprenant le bardage de l'Espace Pagnol et validé par l'architecte de celui-ci »

Le terrain nécessaire = emprise de 56m<sup>2</sup>

Loyer annuel 15 000 € (pendant 10 ans)

### **Position de l'équipe municipale :**

« Deux postures s'offrent à nous : soit nous laissons les opérateurs organiser leur installation sur des terrains privés, soit nous travaillons avec eux pour identifier du foncier public pouvant accueillir ces antennes afin de maîtriser autant que possible l'intégration paysagère, tout en bénéficiant en contrepartie d'un loyer »

« Au regard de notre vaine tentative d'opposition il y a quelques années, la municipalité a préféré opter pour une démarche emportant l'adhésion de tous les acteurs d'un tel projet, et notamment les riverains des projets » [extrait de la lettre distribuée aux riverains]

Et d'insister au cours de la réunion : « Ils ont la loi pour eux, autant que ce soit la commune qui touche un loyer »

« Si ce n'est pas à Pagnol, un terrain municipal, ce sera chez un privé et là on ne maîtrisera rien et il n'y aura pas de réunion publique »

### **Réaction des habitants :**

Beaucoup de tension, de colère, d'inquiétude

Sont reprochés :

- **L'absence de concertation** : même si « aucun dossier n'est déposé » dicit Bouygues et les élus, les riverains ont l'impression d'être mis « devant le fait accompli » et d'être « pris pour des imbéciles ». Les riverains ont la sensation que le projet est « déjà décidé » puisque Bouygues annonce que si ce n'est pas sur le terrain municipal de Pagnol, ce sera de toute façon sur un terrain privé du secteur. Pour les riverains, l'objectif de cette réunion était de les informer du projet sans qu'ils puissent donner leur avis.
- **Le choix de l'emplacement** : Pagnol ou Pagnol !  
A cela est rétorqué par Bouygues et les élus : « Il y a aussi la possibilité de l'espace vert rue de Gascogne », ainsi que « la possibilité d'installer sur des terrains privés, plusieurs personnes

ayant été approchées »

– **Le risque sanitaire du fait des ondes électromagnétiques**

A cela, Bouygues se veut rassurant, étude de l'ANSES à l'appui « aucun risque ».

Les riverains insistent sur ce sujet. Une habitante demande des garanties : « Pouvez-vous m'assurer que dans 10 ans je n'aurais pas un cancer à cause des ondes ? ». Une autre habitante demande : « Étant sensible aux ondes, chez moi je n'ai pas de micro-onde, j'éteins tous les soirs ma box avant de me coucher et je mets mon téléphone en mode avion. Comment je fais avec une antenne devant chez moi ? »

Aucune des réponses apportées par Bouygues n'a convaincu. Les riverains sachant que médecins, chercheurs et scientifiques ne sont pas en mesure aujourd'hui d'apporter une réponse unanime quant à la dangerosité ou l'absence de dangerosité des antennes 5G.

Un riverain travaillant dans le domaine des ondes électromagnétiques a tenu à apporter ses connaissances : selon lui, le danger est réel.

Bouygues répond : « les ondes ne dépasseront pas les normes », « vous pouvez demander que des mesures soient faites via l'Exem ». Par ailleurs « l'antenne sera dans un premier temps en 2G, 3G et 4G. La 5 G arrivera 2 à 4 ans plus tard ». « Chez vous, avec le micro-onde, la plaque à induction, le téléphone portable, vous êtes entourés d'ondes en permanence. Elles sont bien plus dangereuses qu'une antenne »

« Ceux qui habitent Paris ou Toulouse ont des antennes sur les immeubles ». A cela une habitante répond « Ce n'est pas pour rien qu'on préfère habiter ici à Villeneuve-Tolosane ».

Quant au principe de précaution (sujet abordé par les riverains) : « cela ne suffit pas devant un tribunal », dixit les élus

– **le supposé « besoin »**

L'antenne accueillera l'opérateur Bouygues (qui louera une partie de l'antenne à Orange, soit 2 opérateurs pour cette antenne). Dans la salle, une seule personne est chez Bouygues. Et personne n'a de problème de réseau tous opérateurs confondus... « On n'en a pas besoin de votre antenne », se sont agacés les riverains.

Les habitants ont également souligné que la 5G est surtout nécessaire pour les industries et les entreprises... Or Pagnol est un secteur pavillonnaire. Pas de réelle réponse à ce sujet : on en revient au fait que ce sera dans un premier temps une antenne 2G/3G/4G et que la 5G arrivera dans un second temps...

– **l'emprise de l'antenne dans le paysage :**

24 m de haut dans un secteur pavillonnaire composé principalement de maisons individuelles de plain-pied ou à 1 étage. 24M c'est la hauteur d'un immeuble de 7 ou 8 étages... Bouygues a montré une simulation de l'emprise de l'antenne dans le paysage en insistant sur le fait que le monotube façon « totem » est la solution la plus esthétique.

Les élus ont invité les riverains à aller voir l'antenne installée sur un terrain privé à St Simon.

– **La perte de valeur des biens immobiliers**

Au terme de la réunion houleuse, deux grands sujets d'inquiétude demeurent pour les riverains : le lieu et les ondes électromagnétiques.

→ Les riverains s'étonnent que les 2 solutions d'emplacement soit au même endroit, à Marcel-Pagnol. La question est revenue sans cesse au cours de la réunion qui a duré jusqu'à 20h30.

Bouygues n'a eu qu'un seul argument : la couverture. « C'est le seul endroit pour assurer une bonne couverture de la zone ». Pourtant l'antenne, d'une portée de 2km (dixit Bouygues), pourrait largement être

implantée dans une zone moins habitée... Pour les riverains, l'argument de la couverture ne tient pas.

Les riverains ont suggéré un emplacement éloigné des habitations (par exemple impasse Densus sur une zone non construite). Soit à environ 500m de l'espace Pagnol. Réponse : la couverture... (alors que l'antenne a une portée de 2km).